

MINES CARRIÈRES ET PUIXS DE PÉTROLE

Cliffs Natural Resources inc.
Mine de fer du Lac Bloom (Fermont)
et
Le Syndicat des Métallos, section locale 9996 – FTQ
Secteur d'activité de l'employeur: mines, carrières et puits de pétrole

- **Nombre de salariés de l'unité de négociation**

300

- **Répartition des salariés selon le sexe**

Femmes: 20; hommes: 280

- **Statut de la convention:** première convention

- **Catégorie de personnel:** production

- **Échéance de la présente convention**

9 septembre 2016

- **Date de signature:** 10 septembre 2013

- **Durée de la semaine normale de travail**

168 heures en 15 jours consécutifs suivis de 13 jours de congé

- **Salaires**

1. Commissionnaire

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure	25,60 \$	26,30 \$	26,79 \$

2. Opérateur/réparateur d'équipements miniers, préposé laboratoire et préposé aux opérations, 99 salariés

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure Min.	30,99 \$	32,19 \$	33,03 \$
Salaire/heure Max.	32,18 \$	33,48 \$	34,39 \$

3. Technicien maintenance électrique/électrodynamique

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2014	10 sept. 2015
Salaire/heure Min.	37,44 \$	39,14 \$	40,33 \$
Salaire/heure Max.	38,88 \$	40,68 \$	41,94 \$

- **Augmentation générale**

Variable tout au long de la convention collective.

- **Rétroactivité**

Le salarié a droit à la rétroactivité des salaires pour toutes les heures payées du 1^{er} avril au 10 septembre 2013. Le montant est versé au salarié dans les deux mois suivant le 10 septembre 2013.

- **Boni de signature**

Le salarié qui a terminé sa période d'essai au 10 septembre 2013 a droit à un montant de 1 500 \$. Le boni de signature est versé au salarié dans le mois suivant le 10 septembre 2013.

- **Primes**

Formateur: 2 \$/heure

Nuit: 1 \$/heure – entre 18 h et 6 h

Chef d'équipe: 2,50 \$/heure de plus que la plus haute classe supervisée

Superviseur de relève: 4 \$/heure de plus que la plus haute classe supervisée

Quart ininterrompu: le salarié reçoit une demi-heure rémunérée au taux normal majoré de 50 % lorsqu'il doit rester en fonction au-delà de son quart de travail normal

Dimanche: taux normal majoré de 50 %

Changement de quart: taux normal majoré de 50 % – pour le premier quart

- **Allocations**

- **Vêtements et équipement de sécurité**

Fournis et remplacés par l'employeur selon les modalités prévues

- **Lunettes de sécurité de prescription**

Fournies et remplacées par l'employeur selon les modalités prévues

Allocation nordique

Date	10 sept. 2013	10 sept. 2015
Montant/ mois	450 \$	475 \$

- salarié résident permanent de Fermont, Wabush ou Labrador City

Transport aérien

À compter du 1^{er} janvier 2014, le salarié admissible, son conjoint et ses enfants à charge de 2 ans et plus ont droit à 2 allocations/année de 825 \$.

Transport ferroviaire

Le salarié a droit à 2 passages gratuits selon les modalités prévues à la convention collective.

- **Jours fériés payés**

11 jours/année

- **Congé mobile**

1 jour/année – salarié qui cumule un an de service continu au 1^{er} mai

N. B. – Ce congé est non monnayable, non transférable et non cumulable.

- **Congés annuels payés**

Années de service	Durée	Indemnité
12 mois	2 sem.	6%
24 mois	2 sem.	7%
36 mois	2 sem.	8%
60 mois	3 sem.	9%

- **Droits parentaux**

Ils sont accordés conformément aux dispositions de la Loi sur les normes du travail.

- **Avantages sociaux**

1. Assurance groupe

Assurance vie

Indemnité

Salarié : 75 000 \$

Mort ou mutilation accidentelle : 75 000 \$

2. Régime de retraite/Plan d'épargne

Cotisation : l'employeur contribue pour 5,5% du salaire normal du salarié au fonds de pension, 6% à compter du 1^{er} janvier 2014, 6,5% à compter du 1^{er} janvier 2015 et 7% à compter du 1^{er} janvier 2016. Le salarié contribue pour 5%.